

Extraits du livre « Les piliers de l'islam et de la croyance » 'Arkanou'l islami wal imane'
du Shaykh Mohamed ben jamil zinou.

Traduction : Abou abdillah Miloud el Wahrani.(10 jourmadha el âkhir 1422 = 29 août 2001)

Obligation de la prière 'salâ' pour le malade :

Soit en garde contre l'abandon de la prière même en étant malade, car elle est obligatoire et Dieu l'a prescrit aux combattants en temps de guerre.

Sache que la prière apporte un réconfort moral pour le malade, l'aidant ainsi à guérir. Allah a dit : « Et cherchez secours dans l'endurance et la Salâ »⁽¹⁾

Le prophète paix et salut sur lui disait : « Ô Bilal, appelle à la prière, repose nous avec »⁽²⁾

Il est préférable pour le malade si sa fin approchait qu'il quitte ce monde en étant prieur et non pas pécheur en abandonnant ses prières. Dieu l'a autorisé à faire la lustration 'tayammoum'⁽³⁾ s'il n'est pas capable d'utiliser l'eau pour sa purification mineure 'woudou' ou sa purification majeure 'janaba', pour qu'il n'abandonne pas la prière.

Allah a dit : « mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez- en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez- vous reconnaissants. »⁽⁴⁾.

Comment le malade se purifie t-il?

1. Il faut que le malade se purifie avec de l'eau pour ses ablutions 'woudou', ainsi que pour sa purification majeure 'janaba'.
2. S'il ne peut pas utiliser l'eau parce qu'il ne peut pas bouger ou de peur que sa maladie ne s'aggrave, il utilise le 'tayammoum'.
3. Le 'tayammoum' consiste à taper une fois des mains sur la terre pure, puis d'essuyer la totalité de son visage et les mains entre elles.
4. S'il ne peut pas se purifier lui même, une autre personne se charge de lui faire le 'woudou' ou le 'tayammoum'.
5. Si sur l'un des organes à purifier il y a une blessure, qu'il le lave à l'eau, si le fait de laver à l'eau est gênant, qu'il l'essuie à l'eau en mouillant sa main et en la passant dessus. Si cela aussi est gênant qu'il fasse le 'tayammoum'.
6. Si sur l'un des organes à purifier il y a un pansement ou un plâtre, qu'il l'essuie à l'eau au lieu de le laver, et il n'a pas besoin de 'tayammoum' car l'essuyage remplace le lavage.
7. On peut faire le 'tayammoum' sur un mur ou sur toute chose pure ayant de la poussière. Si le mur est peint avec de la peinture, on ne pourra faire le 'tayammoum' avec que si il y a de la poussière dessus.
8. Si on ne peut pas faire le 'tayammoum' sur le sol ou un mur ou autre chose ayant de la poussière, il est possible de mettre de la terre ou du sable dans un récipient ou un mouchoir et l'utiliser pour le 'tayammoum'.
9. S'il fait un 'tayammoum' pour une prière et garde son état de pureté jusqu'à ce que le temps de la prière suivante arrive, il la fait avec le premier 'tayammoum' sans le refaire pour la seconde prière parce qu'il est resté en état de pureté et rien ne l'a annulé.
10. Il faut que le malade nettoie son corps des impuretés. S'il ne peut pas, il fait sa prière dans l'état où il se trouve, et sa prière est correcte, et il n'a pas à la refaire.
11. Il faut que le malade fasse sa prière dans des vêtements propres, mais s'il ne peut pas laver ses habits ou les changer, il fait sa prière dans les vêtements impures, et sa prière est correcte, et il n'a pas à la refaire.

(1) : Sourate 'el baqara' [2] : verset 45.

(2) : rapporté par abou daoud : 'hadith hassan' selon el Albani

(3) : Action de se purifier en essuyant les mains sur de la terre ou une roche, puis de les passer sur le visage et les mains .

(4) : sourate 'el maiida' [5] : verset 6.

12. Il faut que le malade fasse sa prière dans un endroit pur, si l'endroit devient impur il doit le laver ou l'échanger ou mettre dessus quelque chose de pur. Si tout cela n'est pas possible qu'il fasse sa prière quand même, et sa prière est correcte et il n'a pas à la refaire.
13. Le malade doit faire sa prière à l'heure, et ne doit pas la retarder pour cause de non purification, mais il se purifie dans la mesure du possible, et il fait sa prière à temps même s'il avait des impuretés sur son corps, ses habits ou l'endroit où il fait sa prière.

Comment le malade doit-il accomplir sa prière?

1. Il faut que le malade fasse sa prière debout, même s'il est courbé ou qu'il s'appuie sur un mur ou un bâton.
2. S'il ne peut pas se mettre debout, il fait sa prière assis. De préférence en état de 'tarabôu'⁽⁵⁾ à l'endroit de la récitation et de l'inclinaison 'roukou'.
3. S'il ne peut pas faire sa prière assis, il la fait en étant couché sur son côté (droit de préférence) en se dirigeant vers la 'qibla'⁽⁶⁾, s'il ne peut pas se diriger vers la 'qibla', il fait sa prière quelque soit sa direction, et sa prière est correcte et il n'a pas à la refaire.
4. S'il ne peut pas faire sa prière étant couché sur le côté, il la fait en étant couché sur le dos en dirigeant ses pieds vers la 'qibla', et le mieux est qu'il relève un petit peu la tête pour se diriger vers la 'qibla' (la regarder), s'il ne peut pas diriger ses pieds vers la 'qibla', il fait sa prière quelque soit sa position, et il n'a pas à la refaire.
5. Le malade doit faire des prosternations 'soujoude' et des inclinaisons 'roukou' dans sa prière, s'il ne peut pas il fait en remplacement, des mouvements avec la tête (avec une plus grande amplitude pour le 'soujoude'). S'il peut faire le 'roukou' et pas le 'soujoude', il fait son 'roukou' le moment venu et remplace le 'soujoude' par un mouvement de la tête. Et s'il peut faire le 'soujoude' et pas le 'roukou', il se prosterne au moment du 'soujoude' et remplace le 'roukou' par un mouvement de la tête. Et il n'a pas besoin d'un coussin pour se prosterner dessus.
6. S'il ne peut même pas faire des mouvements de la tête à la place du 'roukou' et du 'soujoude', il fait des signes avec ses yeux, il les ferme un petit peu en remplacement du 'roukou' et il les ferme d'avantage pour le 'soujoude'. Quant aux remplacements par un mouvement du doigt comme le font certains malades : ce n'est pas correct et il n'y a rien qui justifie ce geste, ni du Coran, ni de la sunna, ni des dires de gens de connaissance.
7. S'il ne peut faire ni des mouvements de la tête, ni des signes des yeux, il fait sa prière dans son cœur, c'est à dire qu'il s'imagine entrain de faire le 'roukou', le 'soujoude' ainsi que tous les gestes de la prière.
8. Il faut que le malade, fasse la prière à temps. Mais si cela lui est pénible, il a le droit d'assembler la prière du 'dohr'⁽⁷⁾ avec celle du 'asr'⁽⁸⁾ ainsi que d'assembler celle du 'maghrib'⁽⁹⁾ avec celle du 'îchaa'⁽¹⁰⁾. Il fait donc les prières du 'dohr' et celle du 'asr' conjointement soit à l'heure du 'dohr' ou celle du 'asr'. Il est de même pour les prières du 'maghrib' et celle du 'îchaa', il les fait conjointement soit à l'heure du 'maghrib' ou celle du 'îchaa'. Tandis que la prière du 'sobh'⁽¹¹⁾ se fait toujours seule à son heure.
9. Si le malade est un voyageur se faisant soigner à l'étranger, il peut raccourcir les prières quadruples, il fait alors la prière du 'dohr', celle du 'asr' et celle de l' 'îchaa' en deux 'rakâa'⁽¹²⁾ chacune au lieu de quatre, jusqu'à ce qu'il revienne à son pays et peu importe la durée de son séjour.

[repris d'une brochure du shaykh Mohammed ben saleh el-othaymyne].

(5) : position assise consistant à mettre le postérieur sur la plante du pied gauche et soulever le pied droit sur ses orteils.

(6) : direction de la prière = direction de la mecque.

(7) : prière du midi

(8) : prière de l'après midi

(9) : prière au moment du coucher du soleil

(10) : prière de la soirée

(11) : prière de l'aube

(12) : ensemble englobant la récitation, le 'roukou' et deux 'soujoude'.